

subsidés aux provinces, laissant \$91,347 d'augmentation nette sur les autres 83 différents services.

1375. Le coût de la perception du revenu a été plus élevé en proportion du montant perçu en 1894 que l'année précédente, soit 25·1 pour 100, en comparaison de 23·5 pour 100 en 1893. C'est moins que le coût de perception de 1892 qui s'élevait à 25·5 pour 100.

1376. Il y a une augmentation de \$270,890 dans le montant des subsides aux provinces. Les détails sont comme suit :—

PROVINCES.	1893.	1894.
Ontario	1,196,873	1,339,287
Québec	959,253	1,086,714
Nouvelle-Ecosse	432,816	432,814
Nouveau-Brunswick	483,564	483,570
Manitoba	437,594	437,601
Colombie anglaise	242,241	243,585
Ile du Prince-Edouard	183,424	183,084
Total	3,935,765	4,206,655

1377. Les montants augmentés d'Ontario et de Québec, proviennent de ce que, en attendant la décision des arbitres sur les comptes en dispute des provinces, ces montants ont été chargés au compte en suspens.

1378. En comparaison de l'année 1893, il y a eu une augmentation de \$418,491 dans la somme des subsides payés aux chemins de fer d'après l'autorisation du parlement.

Chemin de fer Atlantic & North-western	\$186,600
“ de la Baie des Chaleurs	95,825
“ d'Irondale, Bancroft et Ottawa	32,000
“ de Kingston, Napanee et de l'Ouest	13,933
“ de Montréal & Western	119,486
“ de Montréal et Champlain, Jonction	15,100
“ de la Cie, New Glasgow, Iron & Coal	5,454
“ de la vallée d'Ottawa et Gatineau	53,376
“ d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound	101,120
“ de Bouctouche et Moncton	34,580
“ de Québec et lac Saint-Jean	81,600
“ du Saint-Laurent et Adirondack	298
“ du Lac Érié et Détroit	220,331
“ de la vallée Tobique	19,341
“ de Lotbinière et Mégantic	35,200
“ de Montréal et Ottawa	23,640
“ de Colonisation de Montford	32,000
“ de la montagne Orford	52,800
“ de la Jonction Philipsburg et de la Cie des Carrières	18,688
“ de Shuswap et Okanagan	640
“ de la Cie des Mille Îles	14,000
“ des Comtés-unis	88,973
Total, 1894	\$1,229,885
“ 1893	811,394

1379. Le montant total des subsides votés, d'après le système de tant par mille, pour la construction des chemins de fer sous contrats et sur lesquels des paiements ont été faits, ou sur lesquels des obligations sont encore dues, s'élevait, au 30 juin 1894 (le chemin de fer Pacifique canadien